

Paris, le **13 SEP. 2011**

**Sous direction de la vie étudiante**

*Département de l'Action Sociale*  
6, rue Jean Calvin- 75222 Paris cedex 05

Affaire suivie par Gaston MOUNGUENGUE

☎ : 01 55 43 58 80

☎ : 01 55 43 57 72

✉ : [gaston.mounguengue@cnous.fr](mailto:gaston.mounguengue@cnous.fr)

**Le Directeur du Centre National  
des Œuvres Universitaires  
et Scolaires**

à

**Mesdames les Directrices et Messieurs les  
Directeurs**  
des Centres Régionaux des Œuvres  
Universitaires et Scolaires

**A l'attention des responsables des  
services sociaux des CROUS**

**Objet : Bourses de la Fondation Entraide HOSTATER - Année universitaire 2011-2012**

La Fondation Entraide Hostater vient de m'informer de la reconduction, pour l'année universitaire 2011-2012, de son programme d'attribution de bourses aux étudiants français ou étrangers dans les conditions suivantes :

Ont vocation à bénéficier d'une bourse FEH les étudiants Français ou étrangers, en fin de cursus (**dernière année d'études**) qui **ont fait de bonnes études (sans échec) et qui rencontrent des difficultés financières.**

Priorité est donnée aux étudiants les plus jeunes, qui suivent une formation bénéficiant d'un bon taux d'insertion professionnelle.

Sont en revanche écartés les étudiants inscrits :

- au delà de la 6<sup>ème</sup> année d'études supérieures, exception faite des étudiants en Architecture et en Médecine ;
- en BTS et DUT ;
- en doctorat (seule une aide financière pour l'impression de la thèse peut être attribuée, juste avant la soutenance)

Les demandes des étudiants qui préparent un diplôme d'université (D.U) ou qui sont inscrits dans des formations coûteuses ont peu de chances d'être retenues.

La commission de la FEH examine très attentivement les ressources, le budget, ainsi que tous les renseignements d'ordre social indiqués par l'étudiant et **confirmés par l'assistante sociale du CROUS.**

Les ressources de la Fondation étant limitées, les aides qu'elle attribue ne peuvent constituer qu'un **complément à d'autres sources de financement des études**.

L'attribution d'une bourse n'entraîne nullement sa reconduction l'année suivante.

Les **dossiers** de candidature devront être **transmis par les soins du CROUS directement** à la :

**Fondation Entraide Hostater  
40, rue de Rouelle**

**75015 PARIS**

La date limite est fixée au **29 octobre 2011**.

Il est rappelé que **les dossiers incomplets ou tardifs** ne seront pas examinés par la commission.

Par ailleurs les dossiers devront présenter un budget complet avec des totaux calculés. Toute autre présentation entraînera un rejet pur et simple du dossier.

Je vous adresse, ci-joint, en exemplaire une fiche rédigée par la fondation Hostater sur les critères d'attribution, ainsi que le formulaire de candidature à utiliser obligatoirement pour l'année universitaire 2011-2012.

Vous voudrez bien porter ces informations à la connaissance des Centres locaux relevant de votre autorité.

**Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur adjoint,**



**Stéphane ATHANASE**

**NB : Les dossiers ne doivent pas être envoyés au CNOUS, mais directement à la fondation HOSTATER.**

P.J. : 1 exemplaire de dossier de candidature avec les critères d'attribution.

**Année universitaire 2011-2012**

**Il est indispensable, cette année, d'utiliser les nouveaux dossiers**

**CRITERES D'ATTRIBUTION DES BOURSES**

Sont bénéficiaires prioritaires les étudiants, français ou étrangers, en fin de cursus (**dernière année d'études**) qui ont fait de bonnes études et qui connaissent des difficultés financières.

**Etudes :**

- Nous considérons qu'un étudiant a fait de bonnes études lorsque celles-ci se déroulent sans échec.
- Nous donnons la priorité aux étudiants les plus jeunes et à ceux dont les études débouchent réellement sur la vie professionnelle.
- Aucun dossier ne sera accepté au-delà de la 6<sup>o</sup> année d'études supérieures, sauf en architecture et études médicales.

**Difficultés financières :**

La Commission examine très attentivement les ressources, le budget ainsi que tous les renseignements d'ordre social indiqués par l'étudiant, et confirmés par l'assistante sociale du CROUS dont l'avis nous est précieux.

**N.B. : Nos ressources étant limitées, nos aides ne peuvent être que des compléments à d'autres sources de financement des études.**

**Remarques :**

-1- **Les dossiers** sont envoyés par le CNOUS dans les services sociaux de toutes les académies. Une fois remplis, les CROUS les font parvenir directement à la Fondation (et jamais au CNOUS) avant la date limite indiquée : **samedi 29 octobre cette année.**

-2- **Les dossiers en retard (postés après le 29 octobre) ne seront pas examinés.**

-3- Seront éliminés d'office, les dossiers mal remplis, en particulier ceux dont les ressources ne sont pas précisées et dont les budgets ne sont pas calculés.

-4- Nous n'aidons plus les étudiants en BTS ou DUT car l'expérience nous a démontré qu'une majorité d'entre eux poursuivait des études au delà.

-5- Les demandes des étudiants qui préparent un diplôme d'université(D.U), ou qui sont inscrits dans des formations coûteuses ont peu de chances d'être retenues.

-6- Les étudiants préparant une thèse de doctorat ne peuvent pas être pris en charge pendant leur cursus. Seule une aide pour financer l'impression de leur mémoire peut leur être attribuée juste avant la soutenance.

coller ici  
la photo  
(facultatif)

**Académie :** .....  
(remplir en majuscules)

date d'arrivée du dossier - au CROUS : .....  
- à la F.E.H. : .....

# FONDATION ENTRAIDE HOSTATER

## DEMANDE DE BOURSE

Dossier à remplir - par l'étudiant : rubriques I à V (pages 1, 2 et 3)  
- par l'assistante sociale : rubrique VI (page 4)

### I. ETAT CIVIL DU CANDIDAT :

### DU CONJOINT :

Nom : ..... Nom : .....  
Prénom : ..... Prénom : .....  
Sexe : ..... Nationalité : .....  
Nationalité : ..... Date, lieu de naissance : .....  
Date, lieu de naissance : .....

Adresse postale : .....

Adresse e-mail : .....

Téléphone : .....

#### Le cas échéant

Date d'arrivée en France : ..... Date d'arrivée en France : .....

Date du mariage ou du PACS : .....

Date de naissance des enfants : .....

### II. ETUDES :

a) cette année - examen préparé : .....

- préciser l'établissement : .....

b) historique à partir du Bac .Date du bac : ..... .Série : ..... .Mention : .....

Activités et examens année par année à la suite du Bac	Résultats	Bourse	Prêt d'honneur	Salaire	Aide familiale	Divers
20...						
20...						
20...						
20...						
20...						

**III . SITUATION MATERIELLE** pour l'année universitaire qui débute :  
(à calculer sur 10 mois)

a) **Bourses** : Précisez toutes les demandes de subventions ou bourses que vous avez effectuées, en indiquant le montant prévu, ainsi que les réponses que vous avez obtenues ou que vous attendez. Si vous connaissez déjà le montant, reportez-le dans la rubrique suivante.

b) **Ressources** : Indiquez les rentrées que vous prévoyez et les économies que vous avez.

	candidat	conjoint
1. Bourses		
2. Travail régulier		
3. Travail saisonnier		
4. Aide au logement		
5. Aide familiale		
6. Autres ressources		
	Total :	Total :

c) **Charges** :

1. Frais de scolarité		pour 10 mois :
2. Fournitures scolaires		pour 10 mois :
3. Loyer + chauffage	par mois :	pour 10 mois :
4. Frais de nourriture	par mois :	pour 10 mois :
5. Moyen + frais de transport	par mois :	pour 10 mois :
	TOTAL ( 1 + 2 + 3 + 4 + 5 )	pour 10 mois :

d) **Famille du candidat**

**Famille du conjoint**

Nom : ..... Nom : .....  
 Adresse : ..... Adresse : .....  
 Profession (ou ancienne profession pour les personnes retraitées) :  
 du père : ..... du père : .....  
 de la mère : ..... de la mère : .....

Salaire mensuel  
Pensions civiles  
et militaires

Père	Mère	Total

Père	Mère	Total

Allocations familiales : .....  
 Divers : .....  
 Loyer : .....  
 Montants des impôts : .....  
 Enfants : nombre..... à charge .....

Allocations familiales : .....  
 Divers : .....  
 Loyer : .....  
 Montants des impôts : .....  
 Enfants : nombre..... à charge .....

Age	Profession ou études	Age	Profession ou études

Age	Profession ou études	Age	Profession ou études

## **IV . PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**

POUR TOUS LES ETUDIANTS :

1. une lettre exposant votre situation
2. certificat de scolarité de l'année en cours
3. justificatifs des examens réussis
4. bulletins de salaire et déclaration fiscale des parents (sauf pour les boursiers du CROUS)
5. 1 photo d'identité (facultatif)
6. 2 enveloppes normales timbrées, à votre adresse.

POUR CERTAINES CATEGORIES :

1. étudiant salarié : bulletin de salaire
2. étudiant ayant été malade : certificats médicaux

... et, en général, tout document confirmant vos déclarations.

Le dossier doit être déposé, parfaitement rempli, au Service social du CROUS de votre académie dès que possible, et au plus tard avant le 29 octobre. Les dossiers postés après cette date seront automatiquement renvoyés.

## **V . TRES IMPORTANT**

1. La FEH n'accorde pas de bourse :
  - a) aux étudiants préparant une thèse de doctorat
  - b) aux étudiants qui ont déjà accompli 6 années d'études supérieures
2. L'attribution d'une bourse n'entraîne nullement sa reconduction pour l'année suivante.
3. N'oubliez pas d'indiquer votre **adresse électronique**.
4. **Seront éliminés d'office les dossiers mal remplis**, en particulier ceux dont les ressources ne sont pas précisées, et ceux dont les budgets ne sont pas calculés.

*Je soussigné(e) ..... certifie que tous les*  
(nom et prénom de l'étudiant)

*renseignements qui figurent dans ce dossier sont exacts.*

Date

Signature

.../...

## **VI . AVIS DE L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E)**

**Le cas échéant, pièces vues par l'assistant(e) social(e)  
(non laissées au dossier)**

- livret de famille**
  - autre**
-